



Envoi par recommandé
(votre nom et adresse)

(nom et adresse du fournisseur)
(lieu, date)

Objet : Contestation de la clause pénale non réciproque – n° de client XXXXXX

Référence : (numéro de facture/ référence dossier contentieux)

Numéro de client :

Madame, Monsieur,

En date du (date de réception du courrier), j'ai reçu un décompte dont la référence est XXXXX. Le montant réclamé comprend une indemnité forfaitaire (clause pénale) de XXX EUR (indiquer le montant de l'indemnité).

Je conteste cette indemnité forfaitaire car elle n'est pas réciproque. En effet, vos conditions générales ne prévoient pas, à votre charge, une indemnité du même ordre en cas de non-respect de vos propres obligations. Une clause pénale non réciproque est abusive et donc nulle (article VI.83, 17° et VI.84 du Code de droit économique).

Je vous dois donc XXX € (montant réclamé moins montant de l'indemnité forfaitaire/clause pénale). J'attends dès lors un nouveau décompte rectifié.

- **Facultatif :**

Dans l'attente de ce décompte, je m'engage à vous payer le montant de la dette principale dans les 15 jours (ou un autre délai).

Sans réponse de votre part d'ici 15 jours, je considère que vous marquez votre accord sur la suppression de l'indemnité.

Ce courrier ne constitue en aucun cas une reconnaissance qui pourrait diminuer mes droits ou augmenter mes obligations.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom) (signature)

Avertissement : La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.

Energie Info Wallonie
Rue du Lombard 8/2 • B-5000 Namur (Belgique)
info@energieinfowallonie.be
081/24.70.10

www.energieinfowallonie.be